



MANIGOD

Mairie

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2019

(décret n° 95-635 du 6 mai 1995)



SOMMAIRE

*** Préambule**

- 1 - *L'eau potable*
- 2 - *L'assainissement collectif*
- 3 - *Le prix total de l'eau et de l'assainissement*

*** Indicateurs techniques**

A - Service public de l'eau

- 1 - *La production*
- 2 - *La distribution et la consommation*
- 3 - *La qualité de l'eau*
- 4- *Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et plan de récolement*
- 5- *Etude sur l'optimisation des ressources en eau*

B - Service public de l'assainissement

- 1 - *Les zones d'assainissement collectif*
- 2 - *Les zones d'assainissement non collectif*

*** Indicateurs financiers**

- 1 - *Le prix de l'eau*
- 2 - *Le prix de l'assainissement*
- 3 - *Les taxes*
- 4 - *Les autres indicateurs financiers*

*** Indicateurs de performance du service public de l'eau**

- 1 – *La qualité de l'eau*
- 2 – *Indice d'avancement de la protection des ressources en eau*
- 3 – *Indice linéaire de pertes en réseau*
- 4 – *Rendement du réseau de distribution*
- 5 – *Renouvellement des réseaux*

*** Annexes**

PREAMBULE

*La Commune de MANIGOD assure en régie directe la gestion du service public de l'eau potable et la gestion du service public de la collecte des eaux usées. Leur traitement en est confié au **Syndicat Intercommunal d'Assainissement "Fier et Nom"**, créé le 4 mars 1996 suite au dessaisissement par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes de sa compétence "assainissement domestique". Le siège du SIA est situé à la station des Vernaies lieudit Morette, à THONES. Il regroupe les Communes de : LES CLEFS, MANIGOD, THONES et LES VILLARDS-SUR-THONES.*

1°) L'eau potable

L'eau distribuée aux usagers provient de la source de "l'Etang", située au lieu-dit "Sous-Sulens" et, depuis fin 2005 de la Source de la Blonnière.

En ce qui concerne le secteur de Chalmont, le service public de l'eau est assuré en régie directe par la Commune des CLEFS, conformément aux accords passés en 1959 entre les deux collectivités. La distribution s'effectue à partir d'une source acquise de la Commune de MANIGOD, située à l'amont du hameau. Le présent rapport ne prend donc pas en compte ce secteur.

En 2006, grace aux travaux de liaison les Choseaux Chenavray Péroset, l'eau potable est amenée gravitairement, selon la demande du captage de l'Etang, soit dans un réservoir situé à Comburce soit dans celui situé à Péroset soit encore dans celui situé au Chenavray. Une station de pompage située à Comburce refoule l'eau dans un bassin de répartition situé à la Tête de Cabeau, lequel alimente gravitairement des réservoirs construits à Merdassier et à la Croix-Fry. La station de Comburce comporte 2 groupes électro-pompes d'un débit de 20 l/seconde, soit environ 75 m³/heure.

Une installation de traitement par ultraviolets, placée dans la chambre des vannes du réservoir de 500 m³ de Comburce, permet le traitement de la source de Comburce. Cette source présentant des risques de pollution par la présence en amont de la station de Merdassier, est mise en réserve et remplacée par celle de la Blonnière. En effet, la Source de la Blonnière dont la deuxième tranche de travaux a été achevée en 2005 par l'amenée du captage au réservoir de Comburce offre une eau de meilleure qualité que celle de Comburce. Les sources de la Blonnière et de l'Etang(depuis 2007) sont également traitées par ultraviolets.

Un système de télégestion et de télésurveillance, mis en place en 1996, permet, à partir d'un poste central situé au garage communal, d'assurer à distance la surveillance, la commande et la gestion des réservoirs de Comburce, Merdassier, Croix-Fry, Chenavray et Péroset et depuis 2007 des réservoirs de l'Etang.

La protection incendie est assurée grâce à 107 poteaux répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

2°) L'assainissement collectif

Les eaux usées sont collectées par environ 25 kilomètres de canalisations, essentiellement en fonte, entre le Domaine de l'Etale, le Col de Merdassier, le Col de la Croix-Fry, le Chef-Lieu et la limite de la Commune des CLEFS, sous la R.D. 16. Les eaux usées de la Chapelle-Dessous et de la Grange sont refoulées jusqu'au collecteur principal, à Villard-Dessous, par une station de relevage installée au lieu-dit "La Grange".

Les eaux usées sont évacuées pour être traitées dans une station d'épuration située sur le territoire de la commune de Thônes, au lieu-dit « Morette », gérée par le SIA "Fier et Nom".

Depuis le 3 octobre 1994, la Commune est propriétaire et assure la gestion de la station de relèvement des eaux usées du "Domaine de l'Etale" située au lieu-dit "Crêt Moret". En 2015, la commune a accepté de reprendre les réseaux d'assainissement qui étaient jusqu'alors gérés par l'Association syndicale de l'Etale(ASL). L'ASL avait préalablement assuré leur rénovation avant transfert à titre gracieux à la commune (délibération D2015-77 du 14/10/2015)

3°) La maintenance des installations et des réseaux

La commune assurant en régie directe la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (à l'exclusion du traitement), un service d'astreinte a été instauré au mois de juin 2000. Depuis 2006, deux postes téléphoniques portables d'astreinte sont détenus successivement par chacun des agents chargés du service technique, pour permettre d'intervenir très rapidement en cas d'urgence, y compris en dehors des heures normales de travail, à domicile.

4°) Le prix total de l'eau et de l'assainissement

La redevance annuelle se compose comme suit :

a) - Approvisionnement en eau

- * Abonnement (d'un montant identique pour tous les usagers). Il est dû même en l'absence de consommation. Il correspond aux charges fixes du service.
- * Montant calculé en fonction de la consommation, dégressif à partir de 100 m3 d'eau consommés. Une nouvelle tranche au delà de 200 m3 a été instaurée depuis 2003.
- * Location du compteur.

b) - Assainissement des eaux usées

Assainissement collectif

- * Abonnement (d'un montant identique pour tous les usagers raccordés au réseau d'assainissement des eaux usées). Il est dû même en l'absence de consommation. Il correspond aux charges fixes du service.
- * Montant calculé en fonction de la consommation
- * Part fixe Syndicat intercommunal d'assainissement Fier et Nom.

Assainissement non collectif(sauf mini station)

* Part fixe Syndicat intercommunal d'assainissement Fier et Nom. Cette part fixe permet de financer le contrôle des installations.

c) - Taxes

* Redevance pollution (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) calculée sur l'eau consommée

* Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) calculée sur l'eau assainie

Une taxe de "prélèvement dans le milieu naturel" est due à l'Agence de l'Eau mais elle ne figure pas sur la facture d'eau et d'assainissement.

INDICATEURS TECHNIQUES

A - SERVICE PUBLIC DE L'EAU

1°) La Production

a) Localisation des points de prélèvement (plan annexé)

1 - Source de l'Etang (L'Envers)

2- Source de la Blonnière (entre la Douve et la Turte)

alimentent l'ensemble de la Commune à l'exclusion du hameau de Chalmont (voir préambule - paragraphe 1°).

b) Volumes produits

Le volume total produit en 2019 est de **223838 m3** (224 612 m3 en 2018) se décomposant comme suit :

	2019	(2018)
- Source de l'Etang :		
* départ principal	195028 m3	(199 201m3)
* antenne "Le Foux"	17193 m3	(19 642 m3)
* antenne "Le Torchon"	189 m3	(245 m3)
* antenne « Comburce »	11428 m3	(5 524 m3)
- Source de La Blonnière	0 m3	(0 m3)

Des compteurs installés dans les réservoirs de l'Etang et de Comburce permettent de comptabiliser le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel pour les besoins domestiques.

2°) La Distribution et la Consommation

a) Le réseau

Les travaux d'adduction d'eau potable ont été engagés dans la commune en 1965. La longueur totale du réseau principal est actuellement de 41,5 km. Ce réseau est constitué de tuyaux en fonte et les branchements particuliers de canalisations en polyéthylène.

Chaque logement ou unité de production (hôtel-restaurant, bars, commerce, maison d'enfants...), est muni d'un compteur individuel.

b) Les réservoirs

Ils sont au nombre de 10, d'une capacité totale de 4 330 m³ (localisation sur plan annexé) :

1 - L'Etang	2 réservoirs de 100 m ³ et 830 m ³
2 - Comburce	2 réservoirs de 100 m ³ et 500 m ³
3 - Péroset	1 réservoir de 100 m ³
4 - Le Chenavray	1 réservoir de 500 m ³
5 - Merdassier	2 réservoirs de 500 m ³ et 900 m ³
6 - La Croix-Fry	2 réservoirs de 300 m ³ et 500 m ³

c) La consommation

- Nombre d'habitants :

* permanents (population totale INSEE 2019) : 1 026

* saisonniers (estimation) : 10 000.

Plus de 90 % des immeubles sont raccordés au réseau public d'eau potable. Les bâtiments non raccordés sont essentiellement des chalets (alpages et résidences non permanentes) situés à une altitude supérieure à celle des sources captées. Le réseau ne comporte que des branchements domestiques.

- Nombre de logements (ou assimilés) raccordés au réseau d'eau : 2 310

(+10 par rapport à 2018) se décomposant comme suit :

* logements ou assimilés 2200

* locaux communs dans les immeubles 32

* commerces - hôtels - restaurants 34

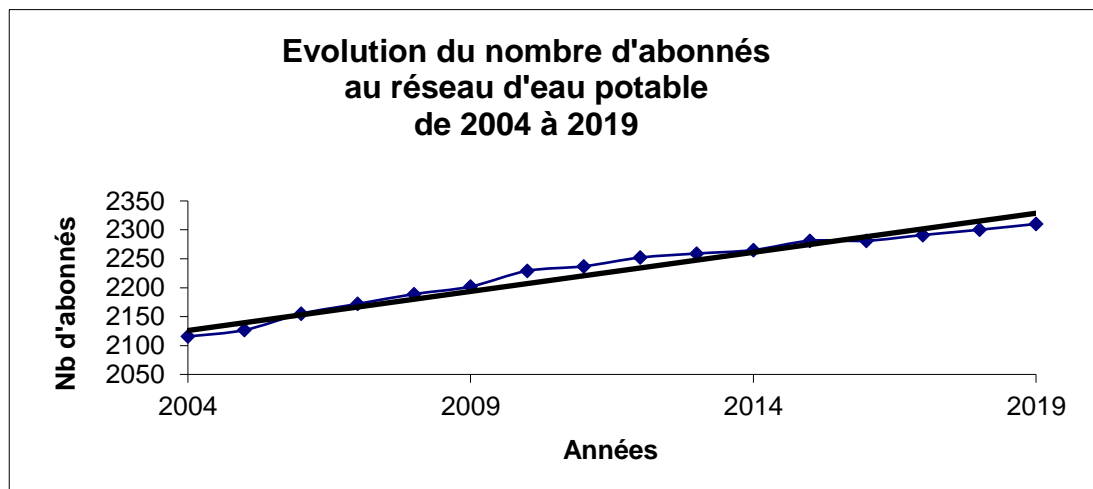
* hébergements collectifs 3

* Fermes / bergeries 34

* Equipements publics 7

Tableau retraçant l'évolution du nombre des abonnés

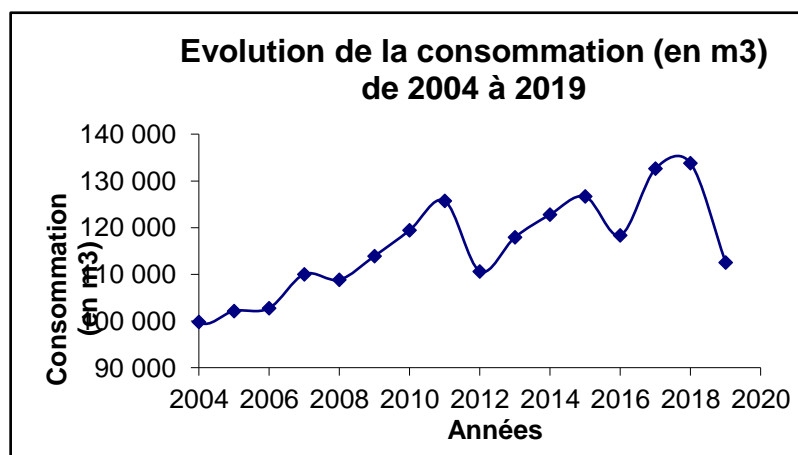
Années	Nb d'abonnés
2004	2 116
2005	2 127
2006	2 155
2007	2 172
2008	2 189
2009	2 202
2010	2 229
2011	2 237
2012	2 252
2013	2 259
2014	2 265
2015	2 281
2016	2 281
2017	2 291
2018	2300
2019	2310



- Consommation totale en 2019 : 112 524 m³

Tableau retraçant l'évolution de la consommation

Années	Consommation (en m ³)
2004	99 784
2005	102 147
2006	102 739
2007	110 028
2008	108 843
2009	113 922
2010	119 435
2011	125 741
2012	110 646
2013	117 940
2014	122 809
2015	126 666
2016	118 350
2017	132 630
2018	133 798
2019	112 524



d) Pertes sur consommation

Les pertes représentent la différence entre le volume produit et le volume distribué. Elles résultent essentiellement de fuites sur le réseau, ruptures de canalisations, nettoyages périodiques des canalisations et réservoirs, et contrôle et utilisation des poteaux d'incendie.

Suite à des augmentations sensibles et anormales des volumes produits, des études de recherche et de localisation de fuites sur le réseau d'eau potable, par corrélation acoustique, ont été engagées en 1996-1997 puis en 2000-2001 par la Régie Départementale d'Assistance. Elle ont été suivies de la réalisation immédiate des travaux de remise en état des canalisations défectueuses. L'effort s'est poursuivi en 2003, par la signature d'une convention avec la Société CDF environnement pour une campagne de recherche de fuite sur les réseaux comprenant cinq jours de détection de fuites par an.

Lors de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur en 2008-2009, de nombreuses fuites sur le réseau ont été localisées et réparées ce qui a permis d'améliorer efficacement le rendement du réseau. En haute saison le rendement était ainsi passé de 69 % avant l'étude à 84 % après étude.

Chaque année des campagnes de recherche de fuites sont menées. Les employés communaux ont par ailleurs, suivis une formation spécifique pour la recherche de fuite et du matériel de détection de fuite a été acquis par la commune. Le taux de rendement pour 2019 est de 64.30 %.

3°) La qualité de l'eau

a) Mesures de prévention pour la qualité de la production

L'eau de la source de l'Etang est traitée par ultra violets depuis 2007 avec la mise en service du nouveau réservoir de 830 m³. Celle de la Source de la Blonnière est également traitée par ultra violets.

b) Surveillance de la qualité distribuée

Des relevés périodiques sont effectués par le service de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Haute-Savoie(cf exemplaires d'analyse d'eau en annexe).

Le rapport de synthèse annuel concernant la qualité des eaux distribuées au cours de l'année 2018, établi par la Délégation Territoriale du Département de Haute-Savoie- Service Environnement, est joint en annexe.

Une convention a été passée en 1995 avec le Département de la Haute-Savoie pour l'étude et la mise en place de périmètres de protection des sources. Une enquête publique s'est déroulée du 12 novembre 2001 au 30 novembre 2001 dans le cadre de l'institution du périmètre de protection du captage de l'Etang. L'arrêté préfectoral n° 422-2002 du 29 juillet 2002 l'a déclaré d'utilité publique ainsi que la mise en place des périmètres de protection du point d'eau précité. Les travaux de protection ont été réalisés à l'automne 2007.

La deuxième tranche de travaux concernant la source de la Blonnière a été achevée en 2005. Cette source se substitue à celle de Comburce qu'il est impossible de protéger et qui présente une eau de qualité médiocre.

Avec un nouveau réservoir et l'installation d'une unité de désinfection à la source de l'Etang la commune s'est dotée de nouvelles capacités de stockage et d'une eau de meilleure qualité.

4°) Schéma directeur d'alimentation en eau potable et plans de récolement du réseau

En 2008, la commune a décidé de se doter d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable avec étude diagnostique et modélisation hydraulique du réseau. A cet effet, un état des lieux du service AEP a été réalisé et des solutions d'améliorations techniques sont proposées. Les objectifs recherchés sont les suivants :

- garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante ainsi que pour les besoins de la défense incendie, tout en veillant à maintenir un bon état écologique des milieux aquatiques(recherches de fuites sur le réseau, suivi quantitatif et qualitatif de 3 nouvelles ressources...)

- optimiser la gestion du service en équilibrant les dépenses et les recettes de fonctionnement, d'investissements nouveaux et de renouvellement des équipements en place,

- prendre en compte ce schéma dans les orientations d'urbanisme afin de garantir une cohérence entre constructions et équipements avec notamment la refonte du règlement du service des eaux.

En 2008, la Commune a souhaité d'autre part compléter et informatiser les plans de récolement du réseau d'eau potable afin d'optimiser là encore, la gestion du service de l'eau.

L'étude pour la réalisation du schéma directeur et des plans de récolement s'est achevée en 2010.

Depuis 2013, tous les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont numérisés et intégrés au logiciel de consultation du cadastre et du Plan Local d'Urbanisme.

5°) Etudes sur l'optimisation des ressources en eau

De nouvelles études sur la ressource en eau sont d'autre part programmées en 2019-2020. Le coût prévisionnel de ces études est estimé à 28 473 € HT. La mission a été confiée au Cabinet NICOT ingénieurs conseils. Il s'agira notamment d'étudier la faisabilité de l'exploitation de nouvelles sources à l'Aulph Fier et Sous l'Aiguille et d'étudier la sécurisation de la source de Comburce.

B - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1) Les zones d'assainissement collectif

Le service de collecte des eaux usées est assuré en régie directe par la Commune. Quant à leur traitement, il est assuré par le SIA "Fier et Nom" dans une station située à l'aval de Thônes. La participation de la Commune aux charges de fonctionnement du SIA est calculée en fonction des m3 d'eau consommés et rejetés à l'égoût.

Plus de 85 % des usagers branchés au réseau d'eau potable sont raccordés au réseau public d'assainissement et à la station d'épuration des eaux usées.

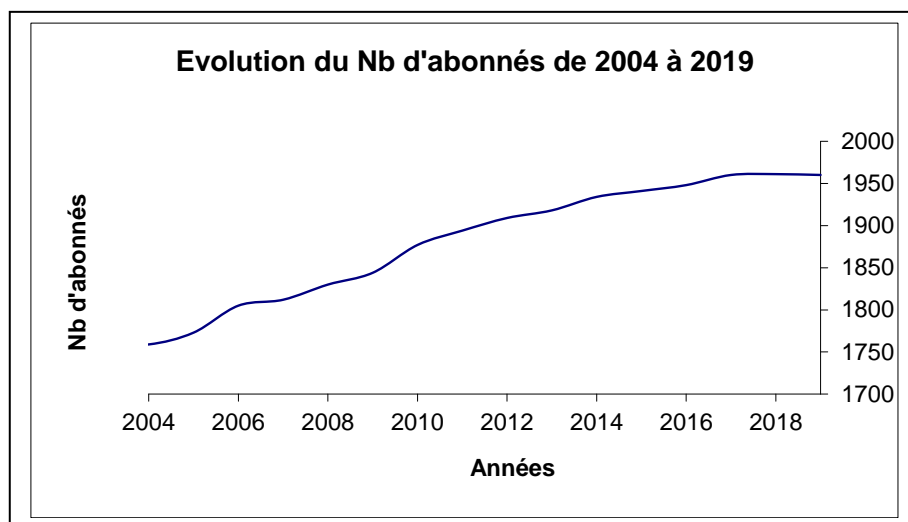
a) Nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement

* Nombre de logements (ou assimilés) raccordés au réseau d'assainissement : 1 960 se décomposant comme suit :	
* logements ou assimilés	1 904
* locaux communs dans les immeubles	3
* commerces - hôtels - restaurants	34
* hébergements collectifs	2
* fermes	7
* atelier d'affinage	1
* divers	2
* équipements publics	7

- Evolution du nombre d'abonnés entre 2004 et 2019 :

Tableau retraçant l'évolution du nombre des abonnés

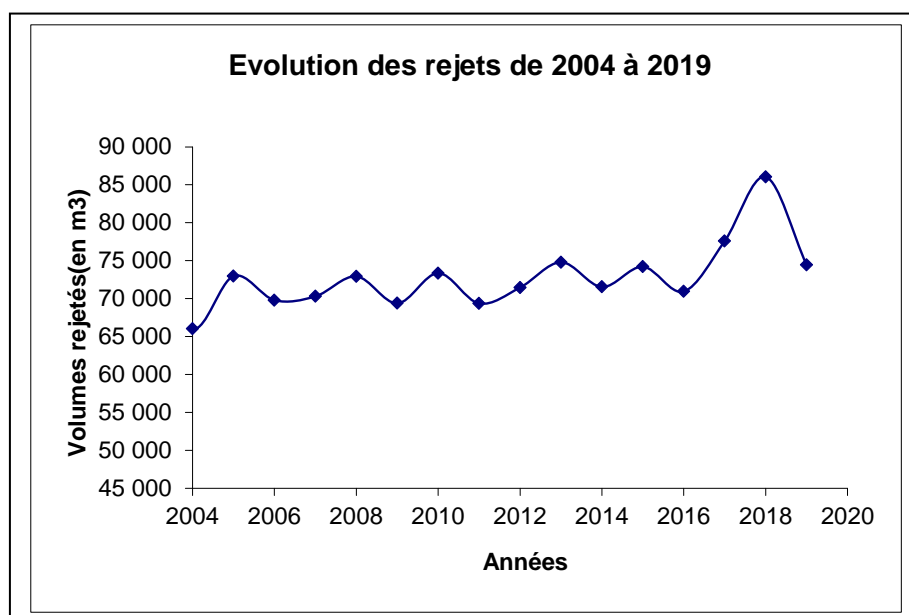
Années	Nb d'abonnés
2004	1 759
2005	1 773
2006	1 805
2007	1 812
2008	1 830
2009	1 844
2010	1 877
2011	1 894
2012	1 909
2013	1 918
2014	1 934
2015	1 941
2016	1 948
2017	1 960
2018	1 961
2019	1 960



- Nombre de mètres cubes d'eau rejetés à l'égoût en 2019 : 74 450 m³

Tableau retraçant l'évolution des volumes rejetés

Années	Volumes rejetés (en m ³)
2004	66 030
2005	72 983
2006	69 802
2007	70 307
2008	72 935
2009	69 388
2010	73 364
2011	69 370
2012	71 466
2013	74 802
2014	71 547
2015	74 209
2016	70 953
2017	77 600
2018	86 047
2019	74 450



b) Système de collecte

Le réseau est de type séparatif. La longueur du réseau principal est de 25 kilomètres environ. Les collecteurs sont principalement en fonte ou en amiante-ciment. Les réseaux secondaires représentent approximativement une longueur de 15 kilomètres.

2) Les zones d'assainissement non collectif

La plupart des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement dispose d'un assainissement autonome. En 2019 : le nombre d'abonnés disposant d'un assainissement non collectif était de : 303.

Une étude portant sur un schéma général d'assainissement de la commune, avec carte d'aptitude des sols, a été réalisée au cours de l'année 1998 et 1999. Ce projet a été mis à l'enquête publique du 29 mai au 30 juin 2000. Le Conseil municipal, par décision du 26 juillet 2000, a approuvé ce projet, après avis du commissaire-enquêteur.

La compétence assainissement non collectif a été transférée au Syndicat d'Assainissement Fier et Nom par délibération du Conseil Municipal le 22 février 2006, transfert approuvé par arrêté préfectoral N°2006-686 du 29 mars 2006.

INDICATEURS FINANCIERS

Les services de l'eau et de l'assainissement ne sont pas assujettis à la T.V.A.

Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil municipal, à une date antérieure à celle du début de la période de consommation. Celle-ci est comprise entre le 1er août de l'année n et le 31 juillet de l'année n+1. Ainsi pour la période comprise entre le 1er août 2018 et le 31 juillet 2019, les tarifs ont été fixés par délibération en date du 20/06/2018

1°) Le prix de l'eau

La tarification appliquée est annuelle, de type binôme :

- * un terme fixe qui comprend un abonnement et une location de compteur dont le montant est variable suivant son diamètre.*
- * un terme proportionnel calculé en fonction de la consommation. Un tarif dégressif est appliqué au-delà de 100 m3 de consommation.*

En 2019, le prix du m3 d'eau, sur la base de 120 m3 consommés annuellement (y compris location d'un compteur de 15 mm), est de 1,68 € (1.68 € en 2018, 2017 et 2016, 1,64 en 2015, 1,61 en 2014, 1,55 € en 2013, 1,55 € en 2012).

La vente d'eau aux abonnés représente en 2019 : 301 558 € (hors redevance de pollution).

Evolution du prix de l'eau entre 2013 et 2019 (en euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abonnement	92.92 €	92.92 €	92.92 €	94.78 €	94.78 €	94.78 €	94.78
<i>Variation (en %)</i>	+0	+0	+0	+2	+0	+0	+0
Consommation							
De 1 à 100 m³	0.74 € m ³	0.79 € m ³	0.82 € m ³	0.84 € m ³	0.84 € m ³	0.84 € m ³	0.84 € m ³
Au-delà de 100 m³	0.51 € m ³	0.55 € m ³	0.57 € m ³	0.58 € m ³	0.58 € m ³	0.58 € m ³	0.58 € m ³
<i>Et à compter de 2004</i>	0.43 € m ³	0.46 € m ³	0.48 € m ³	0.49 € m ³	0.49 € m ³	0.49 € m ³	0.49 € m ³
De 100 m³ à 200 € m³							
Au-delà de 200 m³	+0	+7	+4	+2	0	0	0
<i>Variation en %</i>	+0	+0.78	+4	+2	0	0	0
	+0	+7	+4	+2	0	0	0
Location de compteur							
Ø de 15 et 20 mm	9,45 €	10.11 €	10.51 €	10.72 €	10.72 €	10.72 €	10.72 €
Ø de 25 et 30 mm	29,92 €	32.01 €	33.29 €	33.96 €	33.96 €	33.96 €	33.96 €
au-delà d'un Ø de 30 mm	135,30 €	144.77 €	150.56 €	153.57 €	153.57 €	153.57 €	153.57 €
<i>Variation en %</i>	+0	+7	+4	+2	0	0	0
	+0	+7	+4	+2	0	0	0
	+0	+7	+4	+2	0	0	0

2°) Le prix de l'assainissement

a) La tarification

La tarification appliquée est similaire à celle de l'eau, de type binôme :

* un abonnement,

* un terme proportionnel calculé en fonction de la consommation. Les exploitations agricoles ne sont plus exonérées au-delà des 150 premiers m³. En revanche, des compteurs ont été installés pour différencier les eaux des abreuvoirs et les eaux de fabrication ; seules les eaux de fabrication sont comptabilisées dans le réseau d'assainissement collectif.

Le prix est fixé annuellement comme en matière d'eau potable et les périodes de consommation sont similaires.

En 2019, le prix du m³ d'assainissement, sur la base de 120 m³ consommés annuellement, est de 2.96 € (2.96 € en 2018 et 2017, 2.94 € en 2016, 2.87 € en 2015, 2,62 € en 2014, 2,42 € en 2013, 2,47 € en 2012, 2,40 €).

Le montant total de la redevance assainissement collectif (part fixe SIA Fier et Nom comprise, hors redevance modernisation réseaux) s'établit à : 348 115.87 € pour 2019.

Evolution du prix de l'assainissement entre 2013 et 2019 (en euros) part communale

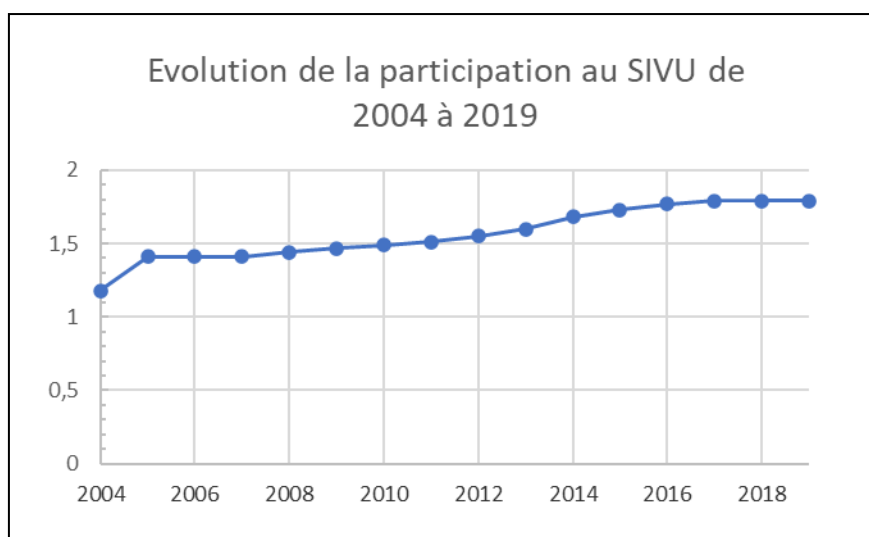
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abonnement Variation (en %)	69,69 € +0	69,69 € +0	69,69 € +0	71,08 € +2	71,08 € +0	71,08 € +0	71,08 € +0
Consommation Variation en %	0,343€/m3	0,36€/m3 +5%	0,37€/m3 +4%	0,38€/m3 +2%	0,38€/m3 +0%	0,38€/m3 +0%	0,38€/m3 +0%

a) Participation versée au SIA "Fier et Nom"

Le service de traitement des eaux usées est assuré par le SIA "Fier et Nom". Il est rappelé que la Commune participe aux charges de fonctionnement de ce service en fonction des m³ d'eau rejetés à l'égoût.

Tableau retraçant l'évolution du coût de fonctionnement

Année	Coût de fonctionnement (€ TTC/m3)
2004	1,18
2005	1,41
2006	1,41
2007	1,41
2008	1,44
2009	1,466
2010	1,49
2011	1,51
2012	1,55
2013	1,60
2014	1,68
2015	1,73
2016	1,77
2017	1,79
2018	1,79
2019	1,79



Depuis le 1^{er} août 2005 une part fixe est également prélevée sur les abonnés au profit du SIA Fier et Nom. Elle est fixée à 23,60 € TTC par unité desservie pour la période du 1/08/2018 au 31/07/2019 pour l'assainissement collectif ou de 31 € TTC par unité pour le SPANC (service public d'assainissement non collectif). Elle fait ensuite l'objet d'un reversement par la commune au SIA Fier et Nom. Pour 2019, le reversement concernant l'assainissement collectif s'élève à la somme de 179 735,05 € tandis que le montant total de la redevance pour le contrôle de l'assainissement autonome (part fixe SIA de 31 €) s'établit à 9 392,40 €.

3°) Les taxes - hors maîtrise du conseil municipal (Réalisé CA 2019)

a) Redevance pollution et modernisation des réseaux :

Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau sur la base :

- 0,27 €/m³ (redevance pollution calculée sur l'eau consommée)
- 0,15 €/m³ (redevance modernisation des réseaux calculée sur l'eau assainie)

Produit reversé à l'Agence (année N+1) : 35 327 €

Soit 9 856 € pour la redevance modernisation des réseaux et
25 471 € pour la redevance pollution.

b) Redevance prélèvement :

Le montant est fixé par l'Agence de l'Eau : 10 467 €

(cette redevance ne figure pas sur la facture d'eau)

4°) Les autres indicateurs financiers (Réalisé CA 2019)

a) Les recettes de fonctionnement (autres que celles résultant du prix de l'eau et de l'assainissement) sont les suivantes :

* Gestion et contrôle des branchements d'eau (cpte 7041)	4 164.88 €
* travaux de branchement assainissement(cpte 7042)	10 705 €
* Facturation de travaux(cpte7068)	928.73 €
* Reprise des amortissements des subventions (cpte7771 et 7772)	51 078.58 €

b) Les dépenses

- Encours de la dette (eau et assainissement) :

* Dette au 1er janvier 2019 :	302 199.63 €
* Annuité totale :	71 454.20 €
dont intérêts : 13 143.20 €	
et capital : 58 311.00 €	

- Dotations aux amortissements

pour l'année 2019 la dotation aux amortissements était de : 238 169.23 €
dont 61 033.70 € pour l'assainissement et 177 135.53 € pour l'eau potable.

c) Les travaux réalisés en 2019 (réalisé CA 2019)

DESIGNATION DES TRAVAUX	Montant TTC
Travaux d'eau potable :	
Solde AEP Villard Dessous tranche conditionnelle	199 930.43 €
Acomptes AEP l'Envers	195 848.12 €
Création regard exutoire La Gutary	15 312.60 €
Chambre comptage Gémillon	21 411.00 €
Total travaux AEP	432 502.15 €
Travaux d'assainissement :	
Total travaux assainissement	0 €

Montant des subventions reçues en 2019 pour des travaux ou des études :
68 196 € subvention du Département pour les travaux AEP secteur le Foux

d) Les travaux restant à réaliser ou à régler au 31 décembre 2019 ou projetés en 2020

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération TTC	Déjà réglé	A prévoir en 2020
AEP Plan des Berthats à l'Envers Travaux	281 465,00 €	189 258,06 €	92 206,94 €
AEP Plan des Berthats à l'Envers honoraires MO	15 552,00 €	12 978,15 €	2 573,85 €
Travaux de réservoirs			50 000,00 €
EU CROIX FRY LA RUCHE			9 680,00 €
AEP ENVERS TRANCHE 2	263 810,00 €	0,00 €	263 810,00 €
AEP ENVERS TRANCHE 2 honoraires	22 060,00 €	11 030,40 €	11 029,60 €
Tranche conditionnelle le Picheux	70 746,00 €		70 746,00 €
Tranche conditionnelle le Foux	117 018,60 €		117 018,60 €
Toiture réservoir Chenavray	5 000,00 €		5 000,00 €
Sécurisation captage	20 610,00 €		20 610,00 €
Divers (publicité)			1 000,00 €
AEP LE COBLET			15 850,00 €
Total général AEP à reporter au compte 231531			649 844,99 €
Total Général ASS à reporter au compte 231532 OU 21532			9 680,00 €
Total général au chapitre 23			659 524,99 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Certains des indicateurs ci-dessous présentés sont extraits du rapport annuel établi par l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2015 (ci-annexé) et de l'étude pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable effectuée par la Société EDACERE.

1- Qualité de l'eau (rapport ARS 2019)

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

En 2019 les taux sont les suivants :

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	15	0	100 %
... physico-chimiques	15	0	100%

2- Indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% *Aucune action de protection*
- 20% *Études environnementales et hydrogéologiques en cours*
- 40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*
- 50% *Dossier recevable déposé en préfecture*
- 60% *Arrêté préfectoral*
- 80% *Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.) tels que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31/01/2005*
- 100% *Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Nom du captage	Débit(m3/j)	Travaux réalisés	Avis géologue	D.U.P.	Indice
La Blonnière	15	O	10/06/1996	27/11/2013	80%
L'envers de l'Étang	640	O	05/06/1996	29/07/2002	80 %
Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)					80%

3- Indice linéaire de pertes en réseau

(Ref p77 rapport schéma directeur phase I et II)

Grâce à l'étude pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable de nombreuses fuites sur le réseau ont été mises en évidence. Des réparations ont

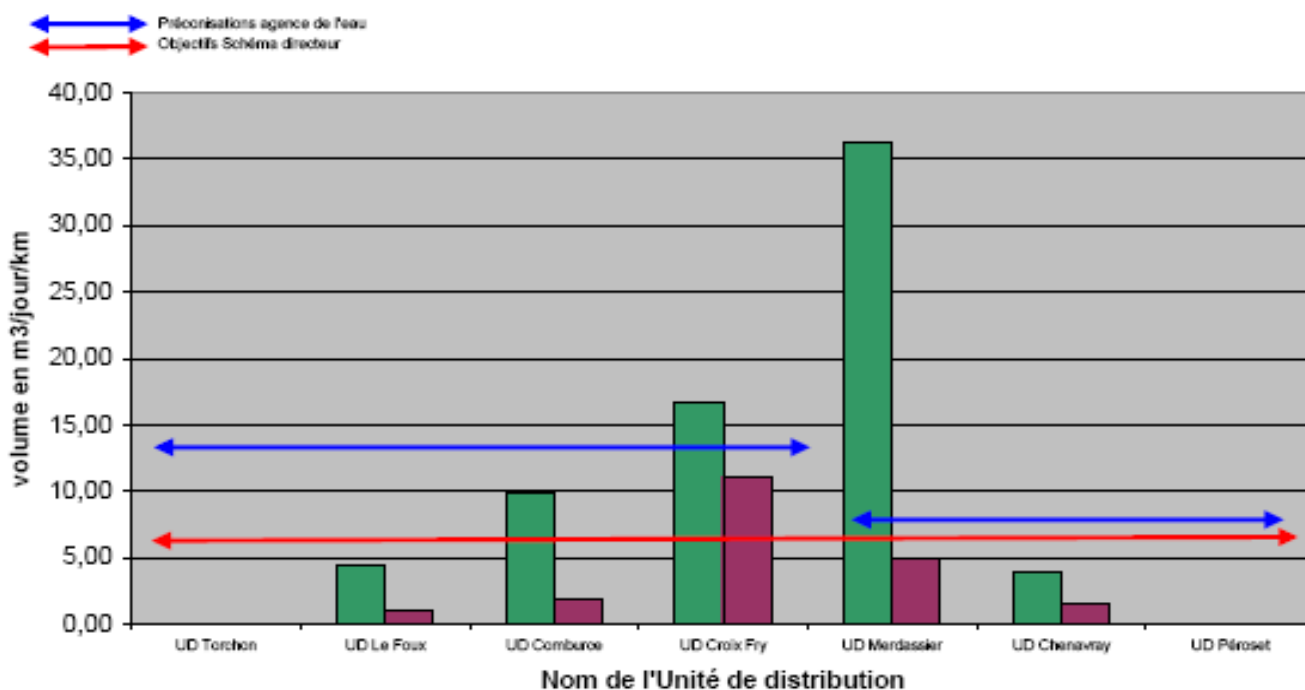
alors été entreprises qui ont permis d'accroître de manière significative le rendement du réseau.

Evolution des indices linéaires de fuites au cours de l'étude (graphique ci-dessus)

Secteur hydraulique	Indice linéaire de fuites initial M ³ /j/km	ILF après réparation (m ³ /j/km)
Comburce	4,8 9,89 (*)	1,87
Croix Fry	16,65	11,03
Merdassier	36,25	4,9
Chenavray	4	1,59
Le Foux	4,45 1	1,09
Torchon	0	0
Péroset	0	0

(*) L'indice linéaire de fuites obtenu lors de la réalisation de la sectorisation nocturne (mars) est supérieur à celle de la première campagne de mesures, lié à la probable création ou aggravation d'une fuite

Il est constaté une nette amélioration des indices de perte sur la majorité des réseaux.



4- Rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune en 2019 :

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Formule de calcul:

$$R = (a + b + c + d) / (e) \times 100$$

Volume produit	Volume consommé	Volume non mesuré estimé	Volume de service (nettoyage réservoir et contrôle Pl) (c)	Volume vendu à d'autres services (retenue colinaire) (d)	Volumes de pertes	Rendement (R)
(e)	(a)	(b)				
223 838 m3	112 524 m3	10 772 m3	8739 m3	11 895 m3	79 908 m3	64,30 %

5- Indice linéaire de consommation année 2019 de la commune = 9,50

C'est le volume d'eau consommé rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m3/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

Formule de calcul :

$$ILC = (e) / (f) / 365$$

Volume consommé	Volume de service	Volume non mesuré estimé	Volume vendu à d'autres services	Total (e)	Linéaire de réseau hors branchement (f)	ILC (m3/km/j) (e/f/365)
112 524 m3	8 739 m3	10 772 m3	11 895 m3	143 930 m3	41.5	9.50

6- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la commune :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Année 2019: 120 points (cf détail dans annexe correspondante)

ANNEXES

- * *Plan de localisation des points de prélèvement et des réservoirs.*
- * *Profil schématique du réseau d'alimentation en eau potable (extrait schéma directeur phase I et II page 11)*
- * *Schéma du fonctionnement du réseau d'eau potable*
- * *Etats des débits des sources de l'Etang et de La Blonnière*
- * *Résultats des analyses d'eau potable (une de chaque type).*
- * *Délibération prix de l'eau et de l'assainissement de juillet 2018*
- * *Factures d'eau et d'assainissement émises en 2016, 2017,2018,2019*
- * *Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, sur la commune de MANIGOD, édicté par l'Agence Régionale de la Santé*
- * *Note d'information de l'Agence Régionale de l'Eau Rhône Méditerranée,*
- * *Tableau indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable*